

ETAPE 1	<p align="center"><b>écritures mimographiques</b> Lettres, pseudo lettres, chiffres, boucles, ronds...</p>				<p><b>Principe 1 :</b> L'écriture est un système de signes arbitraires, à la différence du dessin qui représente le réel de manière figurative. <b>L'arbitraire du signe</b> : le lien entre signifiant et signifié est arbitraire (c'est-à-dire immotivé), car un même concept peut être associé à des images acoustiques différentes selon les langues.</p>
ETAPE 2	<p align="center"><b>écritures sémiographiques</b> forme graphique (succession de lettres) associées à une unité de sens</p>				<p><b>Principe 2 :</b> La même écriture (combinaison et succession de marques graphique) ne peut représenter des référents distincts. <b>L'immuabilité du signe</b> : le signifiant associé à un concept donné s'impose à la communauté linguistique : un locuteur ne peut décider de le modifier arbitrairement.</p>
	<p align="center"><b>logographiques</b></p>	<p align="center"><b>idéographiques</b></p>			
	A chaque unité de sens correspond une série graphique	A chaque idée ou à chaque catégorie sémantique correspond une série graphique			
ETAPE 3	<p align="center"><b>entrée dans la phonétisation de l'écrit, prise en compte du principe phonographique</b></p>				<p><b>Principe 3 :</b> Il existe un rapport entre une « écriture », qui se réalise sur un espace graphique, et la durée de la chaîne sonore qu'elle transcrit.</p>
	<p align="center"><b>Ajustements oral/écrit, durée/longueur</b></p>	<p align="center"><b>Ajustements syllabiques</b></p>			
	Tentatives pour faire correspondre des séries graphiques à la durée plus ou moins longue de l'énoncé oral	L'enfant fait correspondre une marque graphique, une lettre, dans l'ordre d'apparition des syllabes et sans tenir compte des valeurs sonores des graphies dont il dispose			
ETAPE 4	<p align="center"><b>analyse de la chaîne sonore, de la syllabe au phonème</b></p>				<p><b>Principe 4 :</b> Notre système d'écriture s'appuie principalement sur une <b>correspondance grapho-phonémique</b>.</p>
	Utilisation progressive de lettres employées pour leur valeur sonore conventionnelle	Analyse des premiers phonèmes, fréquemment les voyelles et codages plus ou moins justes	Transcriptions des seuls phonogrammes correspondant aux valeurs sonores identifiées	Toutes les syllabes sont représentées parfois par une lettre, parfois par un phonogramme	
ETAPE 5	<p align="center"><b>stade alphabétique</b></p>				<p><b>Principe 5 :</b> Pour que l'écriture soit lisible par un autre lecteur, il faut faire correspondre, dans le même ordre, des éléments graphiques codant des éléments sonores. <b>Le caractère linéaire du signifiant</b> : « le signifiant étant de nature auditive, se déroule dans le temps ». Les éléments signifiants se présentent obligatoirement les uns après les autres, selon une succession linéaire : ils forment une chaîne.</p>
	Tous les phonèmes sont à transcrire	L'ordre de succession des phonogrammes est le même que celui des phonèmes	La syllabe est analysée phonologiquement dans tous ses constituants	La relation entre la syllabe orale et ses constituants graphémiques n'est pas régulière	
ETAPE 6	<p align="center"><b>stade orthographique</b></p>				<p><b>Principe 6 :</b> L'écriture du français prend en compte des <b>contraintes orthographiques</b> spécifiques liées aux <b>sous-systèmes morphographique</b> et <b>logographique</b></p>
	L'apprenti lecteur/scripteur découvre des graphèmes qui ne codent pas de sons, les morphogrammes (marques du pluriel, du féminin, lettres muettes...) et les logogrammes (où, houx, hou, ou, houe...)				
ETAPE 7					<p><b>Principe 7 :</b> Il existe un système de conventions qui permet au scripteur d'<b>anticiper les conduites du futur lecteur</b> et au lecteur d'<b>activer un horizon d'attente</b> qui permet la compréhension.</p>